Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_087-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_087

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-neuf heures et trente-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 26 juin 2026

Présents : 27
Mme Christine COLAS, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 2
M. Alain BARBÉ a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
M. David MACÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOIZET

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Pauline PAGEOT

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_087-DE

13- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT REA - CONVENTION PERMETTANT LA REGULARISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE TRAVAUX REALISES RUE JEAN MERMOZ A PLEURTUIT

Rapporteur : Mme Hélène REUX

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Pleurtuit, Le Minihic-sur-Rance, la Richardais et Langrolay (SIAPLLL) et la commune de Pleurtuit ont décidé, au printemps 2025, de réaliser des travaux d'équipements conjoints rue Jean Mermoz à Pleurtuit, destinés à réhabiliter le réseau de collecte des eaux usées, pour le compte du SIAPLLL, d'une part, et de créer un réseau de collecte des eaux pluviales pour le compte de la Ville de Pleurtuit, d'autre part.

Pour tenir compte de l'obligation de travaux conjoints entre les 2 réseaux concernés (tranchée unique), afin de ne pas multiplier les intervenants et d'optimiser les délais d'intervention, dans le cadre d'un calendrier contraint, la prestation concernant les eaux pluviales a été intégrée au marché de travaux du SIAPLLL, contracté le 15 mai 2025.

Avant la mise en œuvre effective des travaux, le conseil municipal de Pleurtuit a, par délibération n°2025-077 du 24 juin 2025, autorisé la création du réseau de collecte des eaux pluviales de la rue Jean Mermoz et approuvé le plan de financement prévisionnel, sans pour autant préciser les modalités de la mutualisation entre le syndicat et la ville.

Les travaux étant désormais terminés, il convient de régulariser la situation administrative et financière de ces travaux d'équipement et permettre le remboursement des frais avancés par le syndicat intercommunal Rance Emeraude Assainissement (REA), établissement compétent en assainissement depuis le 1er janvier 2026, en lieu et place du SIAPLLL.

Vu la délibération n°2025-077 du 24 juin 2025, autorisant la création du réseau de collecte des eaux pluviales de la rue Jean Mermoz et approuvant le plan de financement prévisionnel ;

Vu l'avis de la commission conjointe Commission conjointe « Projets structurants - Personnel communal – Sécurité – Intercommunalité - Vie associative » et « Culture – Communication – Tourisme » du 24 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée, permettant la régularisation de la situation administrative et financière de ces travaux d'équipement et le remboursement du Syndicat intercommunal d'assainissement REA, pour un montant de 69 381,53 euros hors taxes ;

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Pauline PAGEOT